



Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis no 76/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 114'000.00 TTC en vue de financer le renouvellement du parc véhicules pour le Service des Extérieurs
8. Préavis no 77/2016-2021 – Budget 2020
9. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux
10. Propositions individuelles et divers

A 18h30, M. le Président du Conseil Hervé Mange ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

1. Appel

Présents : 42 Excusés : 8 Absent : 0

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande la modification de l'ordre du jour et ajoute un point entre les points 5 et 6 afin de procéder au remplacement des membres démissionnaires des Commissions.

L'ordre du jour, ainsi que sa modification, sont acceptés à la majorité.

3. Assermentation

M. Peter Peek est assermenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019

Mme F. Wagnier demande une modification à la page 5, 3^{ème} paragraphe, lequel relate ses propos. Elle n'a pas demandé si la dépense était indispensable, mais a demandé des précisions quant à la nature de la dépense.

Le procès-verbal est annoté en conséquence.

Il est approuvé à la majorité avec 7 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. H. Mange, Président

Informe de deux démissions du Conseil :

- démission de M. R. Veluz le 14.11.2019, membre des Commissions SITSE et Routes.
- démission de Mme S. Impellizzeri au 31.12.2019, membre des Commissions Routes, Sports et AJET, ainsi que suppléante ASCOT.

Des nouveaux commissionnaires devront alors être désignés et, pour rappel, seules les Commissions des finances et de gestion sont élues, les autres sont nommées par le bureau du Conseil. Les Conseillers intéressés par ces fonctions sont priés d'informer le Président.

Profite de rappeler aux membres des Commissions qu'ils doivent faire leur maximum pour siéger dans leur Commission et regrette que le quorum soit parfois juste atteint.

Indique que les indemnités seront payées aux Conseillers avant Noël.

Mentionne avoir reçu du Canton le guide pratique destiné aux membres des Commissions de surveillance des Conseils communaux. Ce guide sera transmis aux membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Tout autre personne intéressée par cet ouvrage peut en faire la demande auprès de la secrétaire de notre Conseil.

Informe que le prochain Conseil agendé au 3 février 2020 sera reporté au 9 mars 2020 à la demande de la Municipalité.

Rappelle qu'à l'issue de cette séance se déroulera le repas de fin d'année.

6. Nomination d'un membre aux Commissions

M. P. Peek remplacera M. R. Veluz à la Commission des routes, ainsi qu'au Conseil intercommunal des SITSE.

7. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Préavis présentés lors de la prochaine séance le 9 mars 2020 :

- Centre communal – réaménagement des espaces publics – crédit de construction;
- Ecole primaire – extension UAPE – réfection des façades - crédit d'étude.

Plateforme de transbordement

Concernant le préavis N° 75 - demande de crédit de CHF 35'000.00 pour le financement de la procédure de sélection d'entreprises dans le cadre de l'éventuel projet d'implantation d'une plateforme de transbordement sur une partie du PA La Marjolaine (zone artisanale) - la Municipalité a décidé de suivre les recommandations de la Commission de l'urbanisme et de la Commission des finances, soit de demander un avis de droit à Me Haldy, afin de connaître les droits de la Commune face à un projet requis par les Services cantonaux. La Municipalité ne manquera pas de tenir les Conseillers au courant de la suite qui sera donnée à ce dossier.

ASP – Engagement de M. Jérôme Rapin

La Municipalité a engagé M. Jérôme Rapin, âgé de 43 ans, en tant qu'Agent de sécurité publique. Celui-ci entrera en service le 1^{er} avril prochain. Il est actuellement employé au sein de l'Administration Fédérale des Douanes et détient un brevet fédéral de garde-frontière. En tant que garde-frontière il ne devra vraisemblablement pas suivre le cours de formation d'ASP dans son entier.

Léman Pass – mise en service au 15.12.2019 – nouveaux tarifs

La mise en service intégrale du Léman Express sera effective au 15.12.2019. Ainsi le nouveau système tarifaire Léman Pass sera appliqué en trafic transfrontalier avec, pour conséquence, la suppression du tarif UNIRESO régional. Pour les trajets entre la région de Coppet et la région de Genève, ce tarif sera remplacé par le tarif national déjà en vigueur dans le reste du district de Nyon pour les voyages vers Genève, impliquant des adaptations de prix, dans certains cas à la baisse, dans d'autres à la hausse. Plutôt à la hausse pour les habitants de Terre Sainte.

Des mesures d'accompagnement ont été prises, notamment la mise à disposition de nombreux billets dégriffés pour les voyageurs occasionnels. Le Canton de Vaud a décidé d'accompagner cette transition par une prise en charge pendant 3 ans d'une partie de l'augmentation que supporteront les abonnés concernés (environ 80 % de l'augmentation la 1^{ère} année, 50 % la 2^{ème} et 25 % la 3^{ème} année). Ce sont donc des bons établis en conséquence, qui sont remis aux abonnés actuels. Une circulaire de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite sera également jointe aux courriers adressés aux abonnés.

Les Syndics de Terre Sainte ont été reçus par Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite afin de lui faire part de leur mécontentement et lui demander de revoir la situation, malheureusement sans succès.

Zone réservée communale - recours au TF de M. Sylvain Wenger

Le recours déposé par l'un de nos citoyens auprès du Tribunal fédéral a été rejeté en date du 18 octobre dernier. Ainsi, la zone réservée a été définitivement validée.

Pour conclure, M. le Syndic souhaite à chacun, au nom de la Municipalité, des très joyeuses fêtes de Noël et une très belle année 2020.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Préavis 62/2011-2016 : Etude travaux de réfection et de réaménagement des carrefours du chemin des Repingonnes et du chemin de Pacoty

Le Conseil avait voté ce crédit en mars 2015. Des travaux de relevé des 2 situations et des avant-projets de modification des carrefours avaient été échafaudés. Toutefois, en raison des conflits avec le projet du CAD, la réalisation du carrefour de Pacoty avait été mise en attente, alors que celle du carrefour de Repingonnes avait été concrétisée dans le crédit d'étude 21/2016-2021, reprenant l'avant-projet du préavis en question.

La Municipalité ne désirant pas modifier le carrefour de Pacoty pour l'instant, jugeant que d'autres projets sont aujourd'hui prioritaires, nous pouvons clore le préavis avec un solde positif de CHF 18'992.55 TTC.

Le jour où la Municipalité souhaitera réaliser un réaménagement du carrefour de Pacoty, les résultats d'étude sous la forme de relevé et d'avant-projet seront bien entendu disponibles.

Préavis 10/2016-2021 : réfection des bords de chaussée du chemin de la Grande Coudre

Le Conseil avait voté ce crédit en novembre 2016. Des travaux d'étude ont été réalisés : relevé de situation, demandes d'offres, plans et avant-projet. Toutefois, en raison de l'étude de mobilité menée en parallèle de ce projet conjointement avec l'Ecole Internationale, il s'est avéré que la nature des travaux à réaliser sur ce chemin dépasse largement le projet de réfection des bords de chaussée. Le nouveau projet issu des résultats de l'étude de mobilité a fait l'objet du préavis d'étude 74/2016-2021, voté par le

Conseil le 4 novembre 2019, permettant ainsi d'étudier l'élargissement des chemins de Balessert et Grande Coudre, ainsi que la mise en place d'infrastructures destinées à la mobilité douce. Par conséquent, la Municipalité a décidé de clore ce préavis de réfection avec les résultats financiers positif de CHF 84'040.00 TTC. Il est évident que les relevés de situation sont réutilisés pour l'étude de l'élargissement des chemins Balessert et Grande Coudre.

M. D. Lehoux, Municipal

M. D. Lehoux informe l'assemblée que la demande de subvention pour l'installation de cellules photovoltaïques lors de la réfection de la toiture de la Salle de gym a été acceptée par le Canton et la subvention se monte à CHF 86'310.00.

8. Préavis no 76/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 114'000.00 TTC en vue de financer le renouvellement du parc véhicules pour le Service des Extérieurs

M. J.-P. Debluë, Municipal, lit les conclusions du préavis.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

Mme L. Farine souhaite savoir pourquoi avoir regroupé les deux demandes d'achat alors qu'à son avis les buts sont bien différents : la première demande concerne le remplacement d'un véhicule vieillissant, alors que la deuxième demande concerne un véhicule supplémentaire afin d'optimiser l'arrivée de deux nouveaux employés de la voirie. Elle aurait pu ainsi accepter la première demande, mais refuser la deuxième.

Il est logique de regrouper ces deux demandes, estime le Municipal en charge, M. J.- P. Debluë. Il ajoute qu'une demande concerne le remplacement d'un véhicule devenu obsolète et la seconde permettra d'optimiser le travail de la voirie et, ainsi, de réduire l'engagement d'entreprises extérieures.

Mme A. Widmer souhaite savoir si le véhicule d'occasion est sous garantie et, si oui, pour combien d'années ?

Non, répond M. J.-P. Debluë, il n'est plus sous garantie. Il ajoute que ce véhicule a été choisi car il est presque neuf et à moitié prix. Il a également pu être contrôlé par le chef de la voirie, termine le Municipal.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président passe alors au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 3 abstentions et 1 refus.

9. Préavis no 77/2016-2021 – Budget 2020

Mme A. Barchha, Municipale, présente le préavis et ajoute qu'il n'est pas habituel de soumettre un budget avec autant d'excédent de charges. Les raisons sont bien claires, exprimées dans le préavis, ainsi que dans le rapport très complet de la Commission des finances.

Elle rappelle la décision prise en juin dernier de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2020, malgré l'augmentation imposée par le Canton du montant de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière. L'année prochaine ce montant augmentera encore.

Après déduction des charges intercommunales, telles que les écoles, il reste environ CHF 10 mio pour le ménage communal.

Elle ajoute que le budget est établi, comme chaque année, de manière prudente et que les charges sont souvent surestimées.

Pour terminer elle lit les conclusions du préavis.

M. L. Kilchherr présente à l'assemblée son analyse très complète de la péréquation (présentation PowerPoint annexée), puis lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange informe avoir reçu un amendement au préavis (annexé) et en fait la lecture.

La discussion est ouverte.

M. E. Baer, cosignataire de l'amendement, prend la parole afin de le présenter.

Il fait part aux Conseillers de la situation financière de la Commune se trouvant dans une impasse depuis deux ans maintenant et rappelle que la Commission de gestion a par plusieurs fois émis des signaux d'alarme quant à la dégradation des ratios financiers mentionnés à l'annexe 4 du budget.

Le souhait des signataires de l'amendement est de sensibiliser la Municipalité pour qu'elle entreprenne des actions afin de diminuer le déficit annoncé pour l'année 2020. Ils demandent alors à l'exécutif de réduire les dépenses sous leur contrôle.

Comme il faut bien commencer par quelque part, le poste des dépenses no 31 "Biens, services et marchandises" de l'annexe 1 du préavis, qui se monte à CHF 4'184'025 et dont une augmentation d'environ 40% est prévue en deux ans, est pointé. Les signataires se sont penchés sur les grosses dépenses de cette rubrique et citent en exemple les achats de mazout pour lesquels ils suggèrent plus de négociations avec les fournisseurs afin de réduire les factures.

M. E. Baer constate aussi l'augmentation considérable des investissements prévus et s'inquiète alors de l'endettement qui suivra et de la situation financière de la Commune d'ici 2 à 3 années si elle poursuit cette spirale d'investissements.

Il prend pour exemple les nouveaux postes ajoutés au plan des investissements et cite le remplacement des chaudières prévu pour les bâtiments sis à la Grand'Rue 54 et au chemin de la Forge 22, alors que l'urgence est ailleurs (remplacement du chauffage de l'école et de la Salle de spectacles).

Il continue par mentionner la hausse des emprunts et, malgré les réserves, l'endettement présenté est largement en dessus des moyens de la Commune.

Il termine par ajouter qu'avec l'augmentation prévue de la péréquation, et sans effort pour diminuer les charges, une hausse des impôts sera certainement nécessaire pour 2021 ou 2022.

Mme A. Barchha, Municipale, souhaite commenter cet amendement et regrette de ne pas l'avoir reçu plus tôt afin de l'analyser. Elle demande de comparer ce qui est comparable, soit le budget 2019 avec le budget 2020, et relève qu'alors les montants restent inchangés. Elle répète que les budgets sont établis de manière très prudente et indique que les dépenses réelles en 2018 se sont révélées, une fois encore, inférieures au budget (-27% pour 2018) et que cela s'est produit "tout seul".

Concernant la rubrique 31, elle informe que les charges du "Pot commun" (culture et sport pour la Terre Sainte) qui se montent à CHF 600'000.00, représentent une grande part de ladite rubrique, et, étant un organisme intercommunal, il est difficile de les diminuer.

Pour continuer, elle rappelle que le Conseil a autorisé un plafond d'endettement de CHF 48 mio et, qu'à ce jour, l'endettement se chiffre à CHF 22 mio à 18 mois de la fin de la législature. De plus, comme en ce moment l'emprunt d'argent ne coûte pas cher, cela profite aux investissements. Pour terminer, elle ajoute qu'il est très peu probable d'arriver au plafond d'endettement et qu'elle ne s'inquiète pas pour la santé financière de la commune.

M. E. Bear reprend la parole et félicite Mme A. Barchha pour la diminution sans effort de 27% des charges par rapport au budget. Imaginez alors si vous faites un effort ! continue-t-il.

Il revient sur la liste exhaustive des investissements qui comprend des projets d'envergure tels que le terrain de foot synthétique et la rénovation du restaurant le Martin Pêcheur. Ces projets importants contribueront à la péjoration de la situation financière à court terme.

M. L. Kilchherr demande la parole. Certes la péréquation n'est pas une excuse dit-il, mais certaines économies de "bouts de chandelle" peuvent se révéler être de fausses économies car elles rentreraient dans le calcul de la péréquation.

Quant à la rubrique 31, il ne s'agit pas d'un compte et n'a, alors, pas de contrepartie comptable, ni une ligne au budget. Cela rendrait l'application de l'amendement difficile.

Il continue en indiquant que le plafond de la péréquation se monte à 48 points et que nous nous trouvons actuellement à 43 points. Les 5 points d'impôt d'écart représentent CHF 2 mios et pourraient encore s'ajouter à la facture actuelle.

Certes notre situation n'est pas enviable, mais elle est similaire aux communes avoisinantes, continue M. L. Kilchherr et, pour conclure, il rappelle que nous ne votons pas les investissements ce soir, ils le seront lors des demandes de crédit.

M. Rusca demande la parole et propose un vote alternatif sous forme d'intention ou de volonté de la part de la Municipalité qui stipulerait qu'elle s'engage à faire des économies.

M. Kilchherr demande une interruption de séance.

M. du Pontavice souhaite s'exprimer. Il entend bien que les charges qu'engendrent la péréquation et la facture sociale sont très importantes et ne sont pas sous le contrôle de la Commune. Malheureusement, ces charges ne vont qu'augmenter et cela veut dire que si nous ne faisons rien, le budget de l'année prochaine sera de la même nature que celui soumis cette année, voire pire.

Ainsi, l'objectif du présent amendement est de réduire les charges que la commune peut maîtriser. Les montants du poste no 31 paraissent les plus appropriés pour une telle demande, constatant une augmentation non négligeable sur un certain nombre de rubriques.

Il est important, termine-t-il, que les Conseillers puissent exprimer une alerte envers la Municipalité.

Avant d'interrompre la séance dix minutes, M. le Président du Conseil précise que l'amendement peut être maintenu, modifié ou retiré.

Interruption et reprise de la séance.

M. le Syndic F. Debluë demande la parole. La Municipalité peut comprendre les craintes des signataires de l'amendement et reçoit bien le message, néanmoins elle demande aux Conseillers de rejeter l'amendement. Il ajoute qu'elle sera attentive et évitera les dépenses inutiles, mais que des économies de "bouts de chandelle" ne servent pas à grand-chose face à l'importance des montants articulés de l'augmentation de la facture sociale. Néanmoins, réduire les investissements n'est pas une bonne chose, cela ne changerait pas énormément la situation et les investissements sont nécessaires pour maintenir le cadre de vie des founachus et un bon niveau de services, continue-t-il. Il ajoute que la Municipalité a déjà renoncé à certains investissements ou en a repoussés d'autres.

Il revient sur ce qui a été dit auparavant concernant une éventuelle augmentation d'impôts, car la facture augmentera et la réserve diminuera au fil des années, il faudra alors prévoir des augmentations d'impôts. Ces augmentations pourraient être planifiées avec la

Commission des finances, la Commission de gestion et le Conseil et être ainsi prévues sur le long terme afin d'éviter une forte et unique hausse de 10 points.

Pour terminer, M. le Syndic trouve cet amendement un peu brutal et l'estime non réalisable. Il répète que la Municipalité s'engage à faire attention aux dépenses, surtout pour les budgets des années suivantes.

M. N. Ulmer demande la parole. Il pense que le message n'a pas été reçu par l'exécutif. Ce qui est brutal, c'est l'annexe 4 - planification financière – qui mentionne un doublement des emprunts et montre la voie à poursuivre. Il a été dit ce soir que nous pouvons emprunter, les taux étant bas. C'est vrai, mais il faudra quand même rembourser ces emprunts et les taux ne seront peut-être pas toujours si bas, complète le Conseiller. A ceci s'ajoute les dires de Mme A. Barchha que le budget est de CHF 5.7 mios pour la rubrique 31 mais qu'il ne serait peut-être pas intégralement dépensé, c'est la preuve même que la Municipalité aurait pu faire mieux le budget, continue M. N. Ulmer.

Le but de l'amendement présenté ce soir n'est pas d'attaquer, mais de mener à une réflexion. Acceptons maintenant l'amendement, sinon la réflexion va être beaucoup plus brutale dans quelques années, termine M. N. Ulmer.

M. E. Baer annonce qu'il maintient l'amendement et demande le vote à bulletin secret.

Mme A. Widmer fait remarquer que la Municipalité dit prendre acte de faire des économies. Dans ce cas, pourquoi alors n'accepte-t-elle pas de considérer cet amendement et qu'il soit noté au procès-verbal.

M. le Syndic précise que la Municipalité n'a pas pris acte, mais a entendu la demande.

Mme C. von Wattenwyl aimerait dire que nous pouvons tous réaliser des économies lors de notre travail dans les Commissions et faire en sorte que les coûts d'un projet soient réduits. C'est là où nous pouvons agir concrètement, termine-t-elle.

Pour conclure, M. le Président H. Mange passe aux votes.

Il amène les précisions suivantes: l'amendement doit être voté pour être accepté ou refusé. Normalement, l'assemblée devrait se prononcer sur chaque ligne que contient la rubrique no 31, mais il propose un vote unique sur l'ensemble de la rubrique budgétaire. Cette façon de faire a été validée par M. le Préfet avec lequel il s'est entretenu au préalable à ce sujet. Les Conseillers doivent donc, dans un premier temps, se prononcer sur le mode opératoire. Le mode opératoire qui considère la rubrique globalement est accepté à la majorité avec 1 abstention et 1 refus.

Puis votation sur l'amendement, vote à bulletin secret dont la demande préalable a été soutenue par 11 conseillers. L'amendement est rejeté par 26 voix (13 oui et 3 blancs).

Et pour terminer, votation du budget 2020. Celui-ci est accepté à la majorité avec 28 voix (6 non et 7 abstentions).

10.Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE : Ph. Magnenat

AJET : Th. Morisod

ASCOT : A. Cacioppo.

SIED : pas de séance

Région de Nyon :pas de séance.

Ces rapports sont annexés au présent procès-verbal.

11. Propositions individuelles et divers

Mm P. Maas a appris à regret la fermeture dominicale de l'épicerie Volg prévue dès le mois de janvier prochain, elle souhaiterait avoir confirmation de la nouvelle.

M. le Syndic confirme la fermeture. Le Canton applique la loi et va faire fermer sur son territoire tous les magasins Volg le dimanche. La Commune a proposé au commerce d'intervenir auprès du Canton, mais ce magasin ne répond pas aux critères permettant son ouverture dominicale.

M. Th. Morisod vient aux nouvelles concernant le Fonds d'aide aux projets d'économie d'énergie ? M. le Syndic indique que ce fond remporte un joli succès et que trois à quatre cas sont soumis par semaine.

M. A. Rusca informe l'assemblée que la Municipalité de Founex a gagné le challenge du Tir des Municipalités 2019. Il profite d'inviter tous les Conseillers intéressés par le tir à venir essayer cette activité auprès de la Société de Tir de Terre Saine. Il les invite également au Tir des Glaçons agendé au 2 janvier prochain.

M. M. Stern félicite les services communaux pour les magnifiques décorations de Noël dans le village.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président H. Mange lève la séance à 20h40.

La séance est suivie par le traditionnel repas de fin d'année.

Founex, le 16 décembre 2019

Le Président



Hervé Mange



La Secrétaire



Carole Orlandi Jeanclaude

Annexes au procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

BUDGET 2020

Rapport CoFin au Conseil
09.12.2019



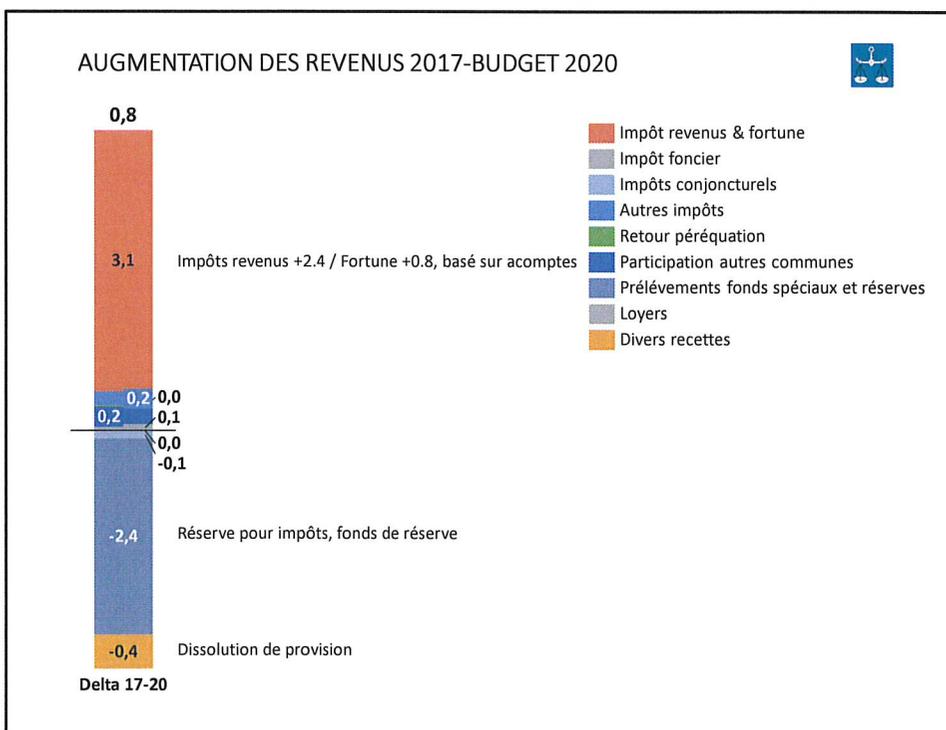
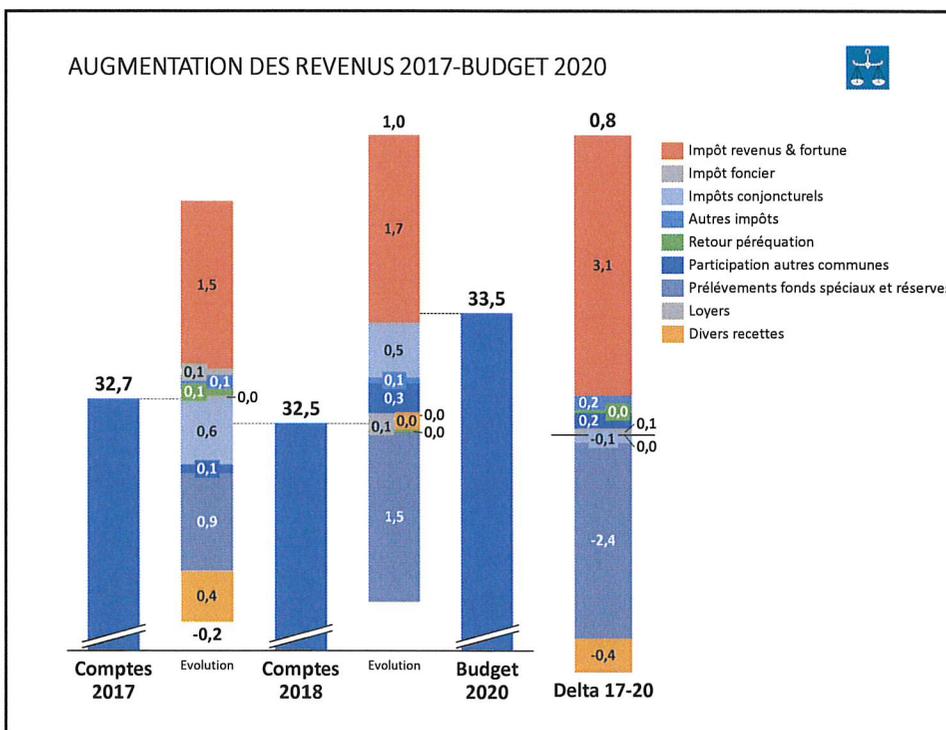
ORIGINE DE NOS REVENUS

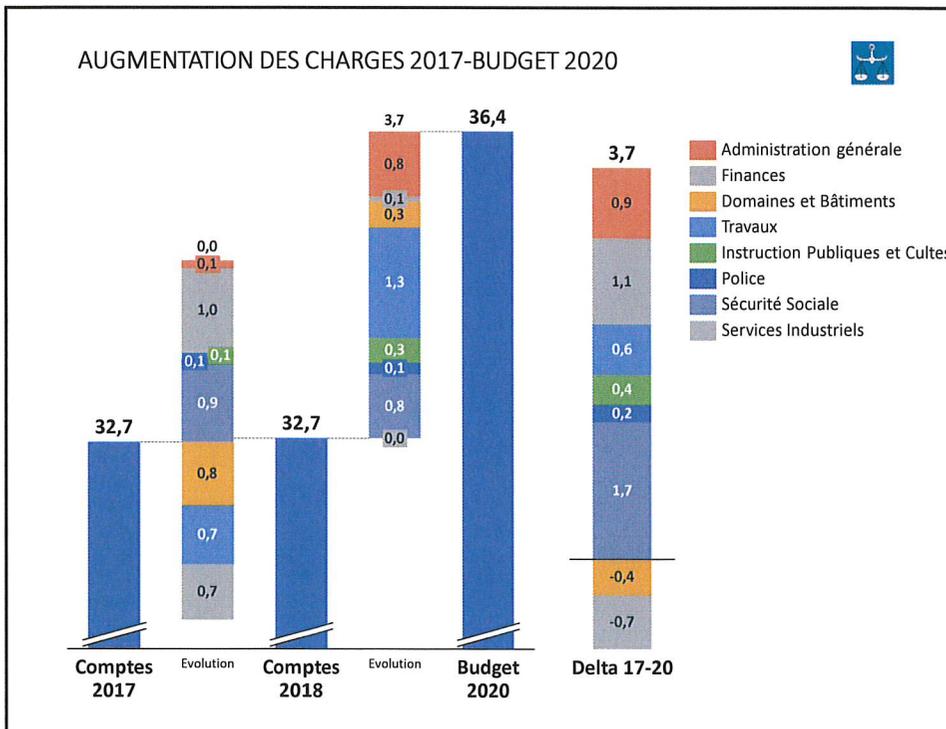
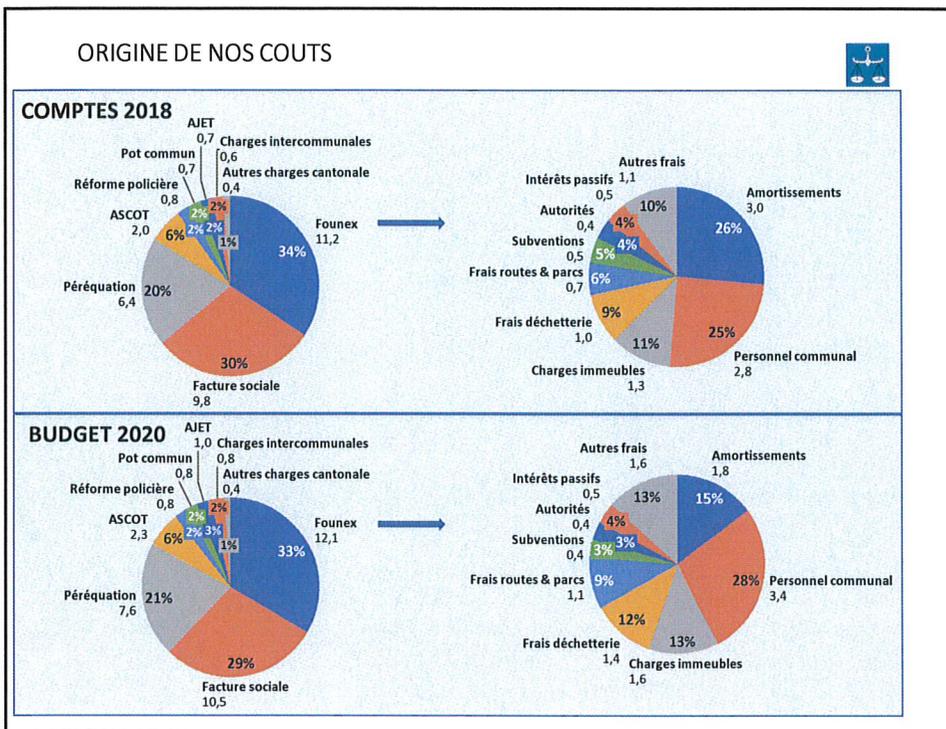


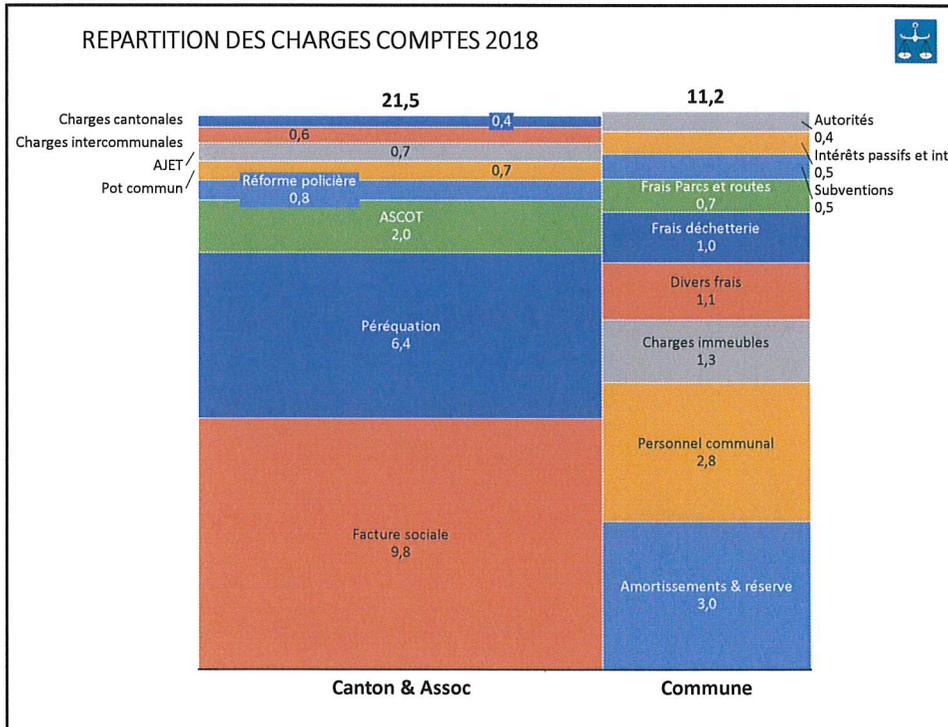
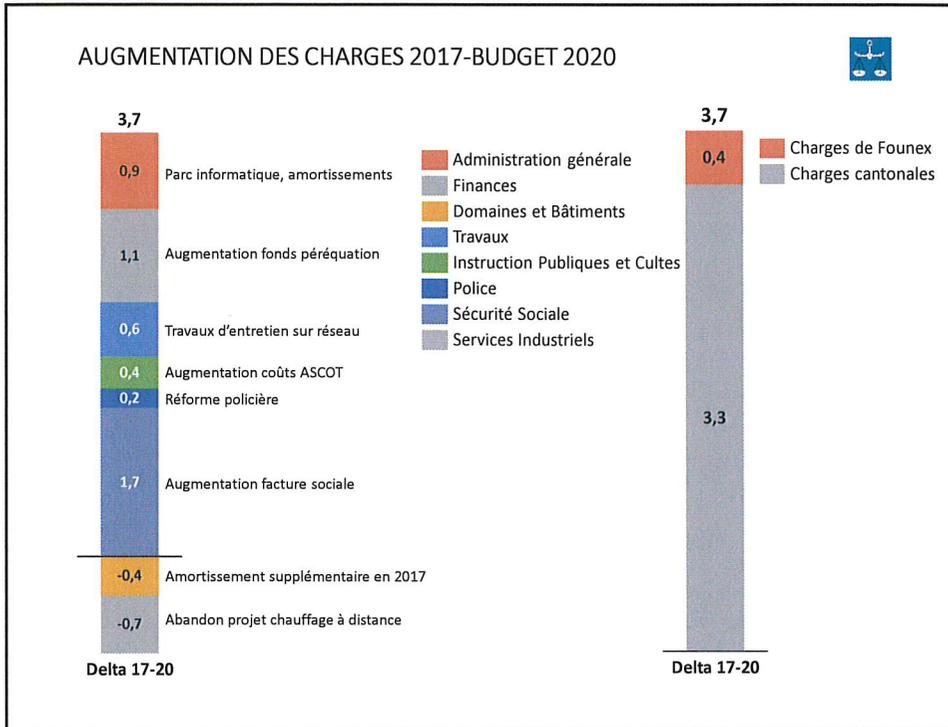
BUDGET 2020

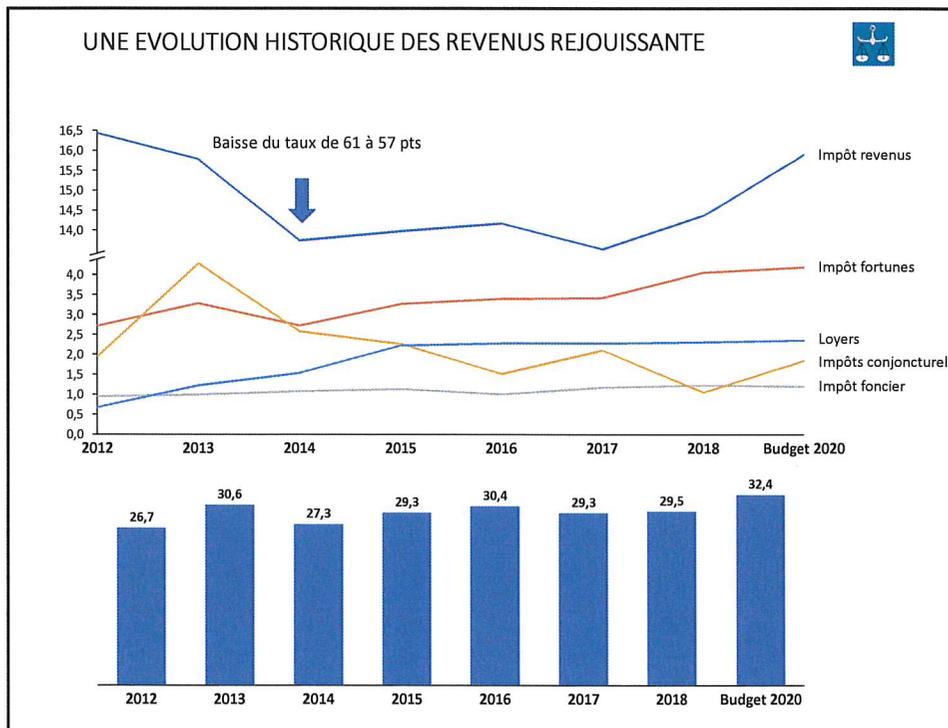
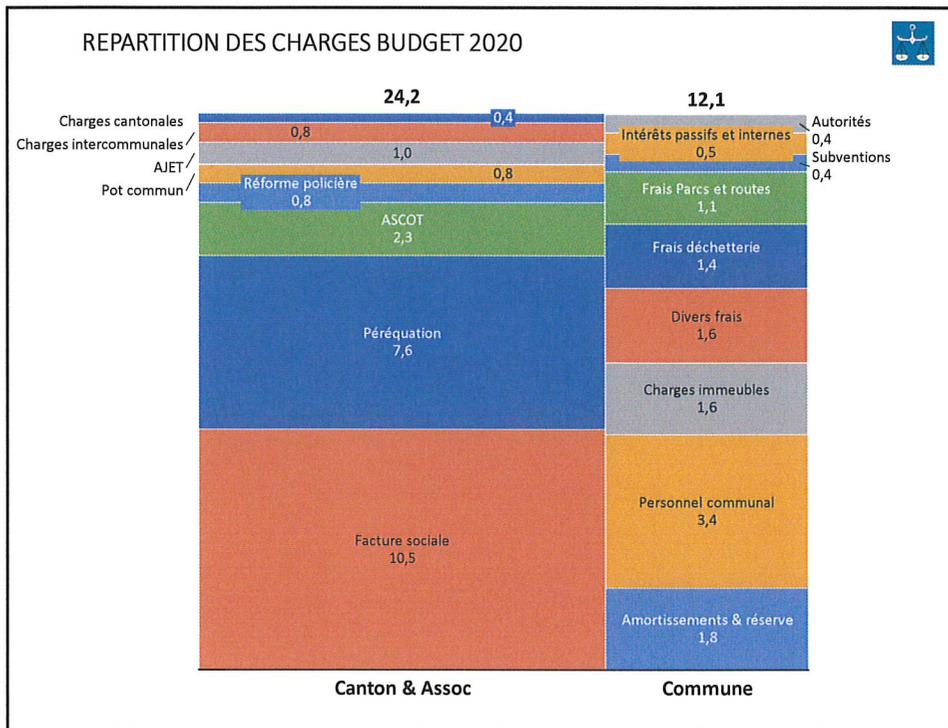
COMPTES 2018

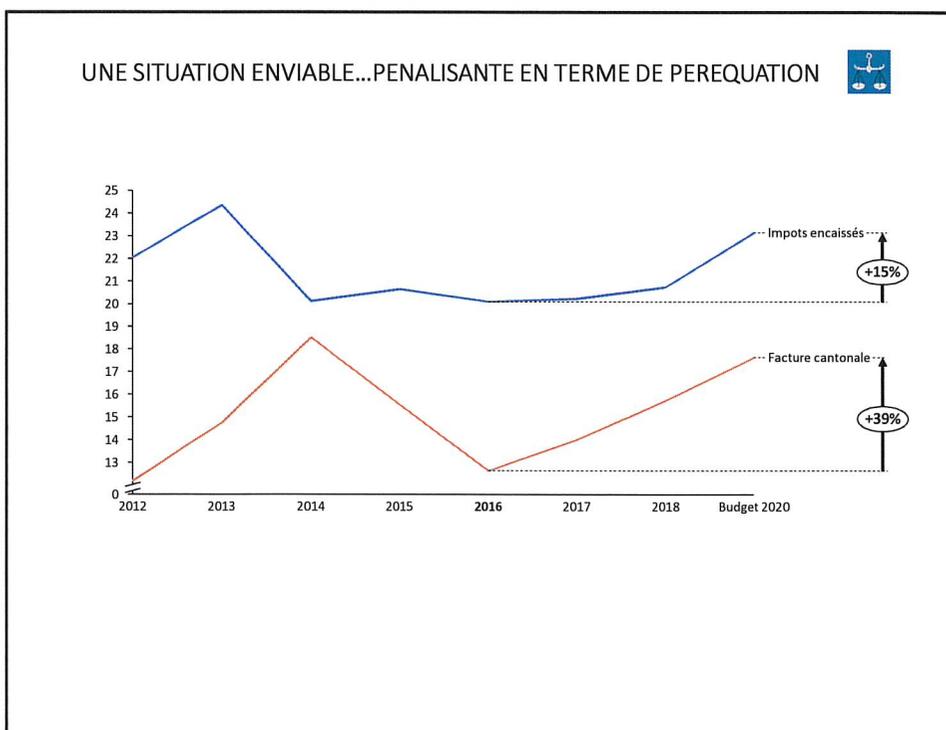
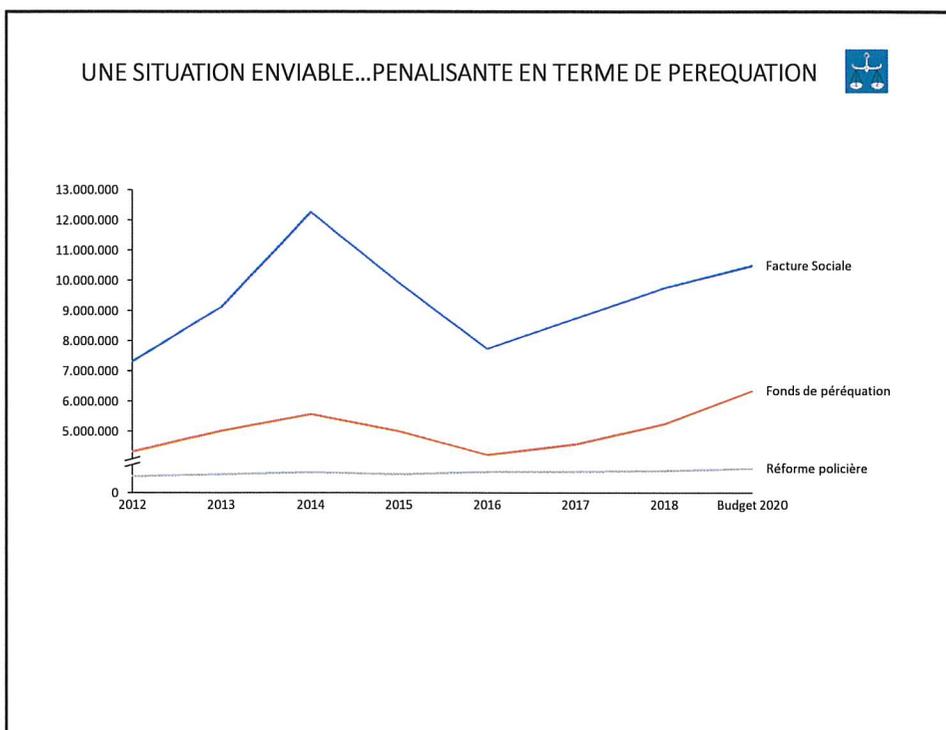


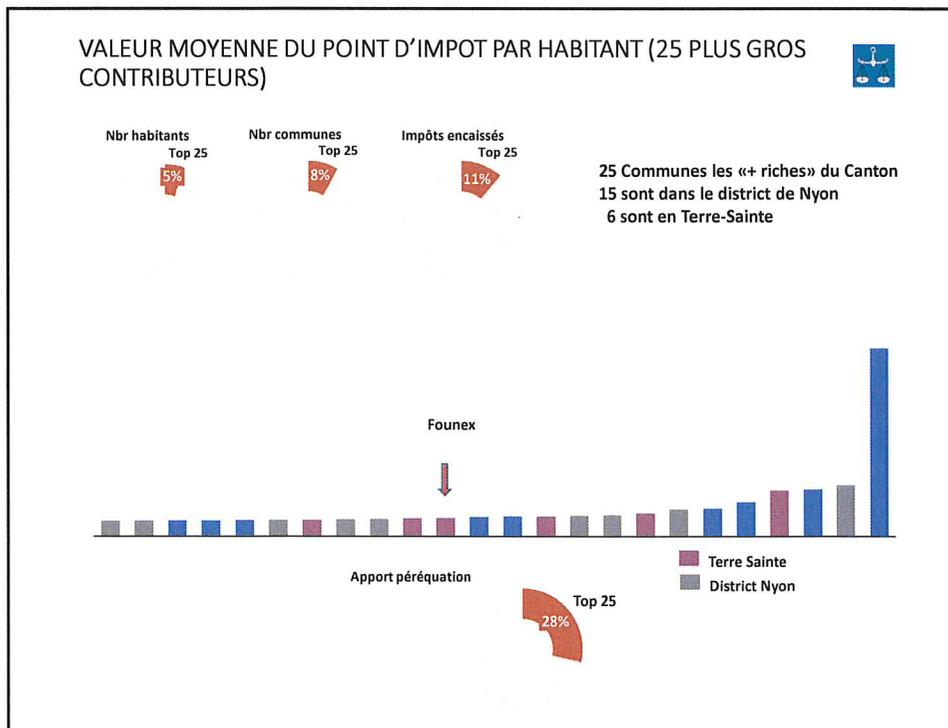
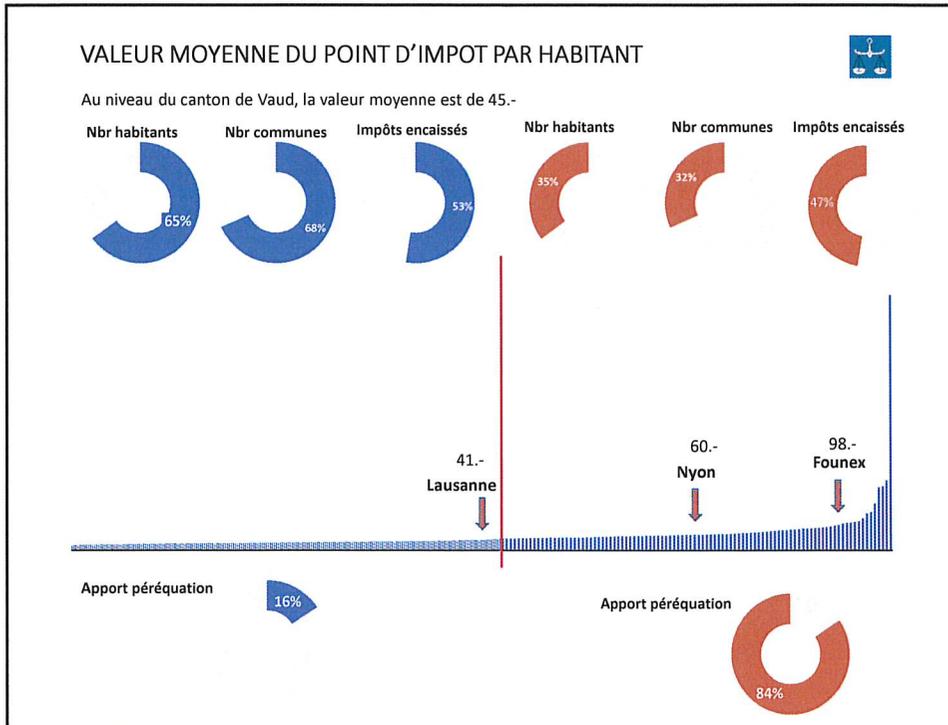


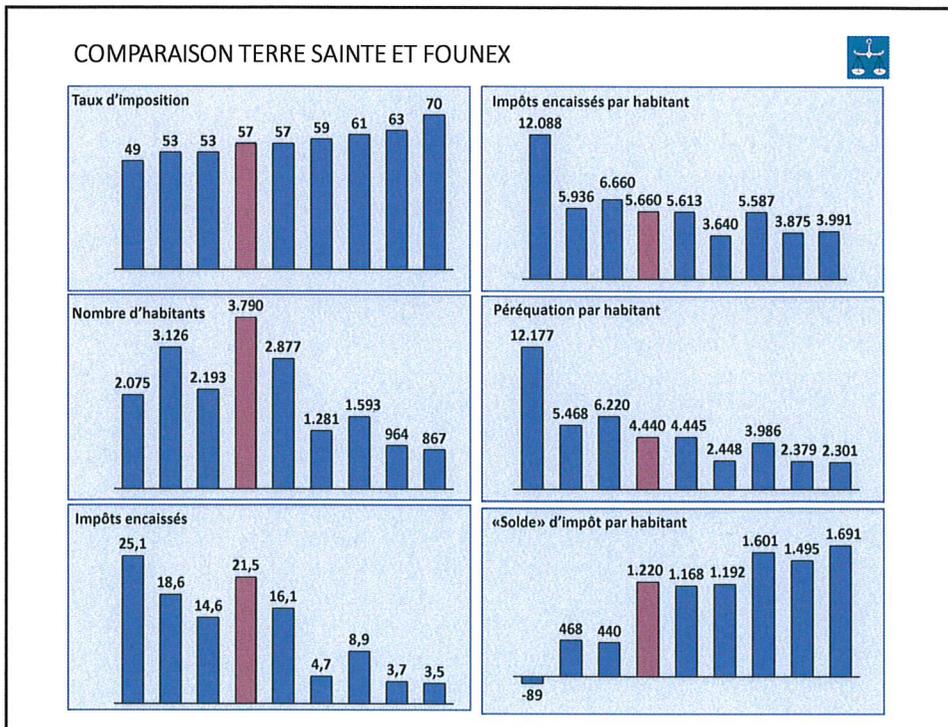
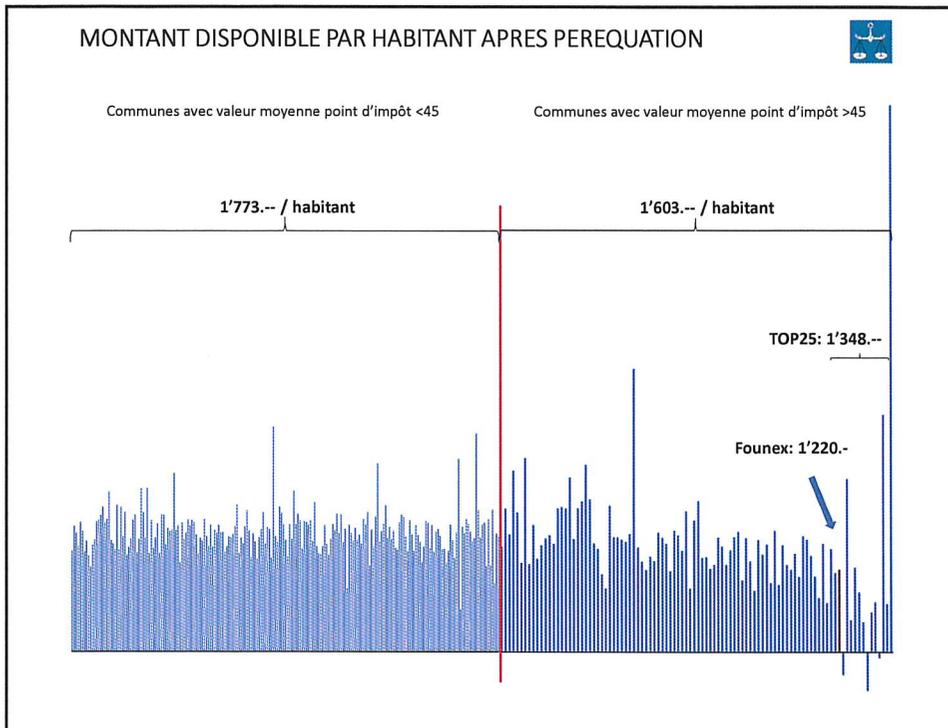












Amendement relative au Préavis no. 77/2016-2021 – Budget 2020

Le budget de la Commune de Founex qui nous est soumis montre un excédent de charges de CHF 2'882'349.06 pour l'année 2020 ce qui est un chiffre sans précédent pour Founex.

Parmi les dépenses contrôlées par Founex, Annexe I – Analyse des charges 2020, le poste no 31 "Biens, services, et marchandises" se monte à CHF 5'756'365.--.

En 2018, les charges effectives de ce poste s'élevaient à CHF 4'184'025.-- soit une augmentation de CHF 1'572'340.-- ou 37.58% sur la période budgétée pour 2020.

Nous demandons aux membres du Conseil Communal de Founex de soutenir l'amendement au préavis no 77/2016-2021 que nous déposons dans le but d'inciter la Municipalité à entreprendre des assainissements budgétaires afin de réduire le déficit annoncé pour l'année 2020.

L'amendement porte sur la diminution de 15% soit de CHF 863'454.75 des charges du poste no.31 "Biens, services, et marchandises" faisant partie du Budget 2020 de la Commune de Founex pour l'exercice comptable 2020 de la Législature 2016-2021.

Les signataires :

Edwin Baer

Armand du Pontavice

Nicolas Ulmer

Caroline Muller

Letizia Farine

Emmanuelle Moser

Nadia Quiblier-Frei

Rapport de séance

DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)

Du 14 novembre 2019

Délégués présents : M. Baer, M. Ferrari, M Magnenat, M. Mermoud, Mme Thuner, M. Ulmer,
Délégués excusés : Mme Ramer
Délégués absents : M. Veluz.

-2 Nouvelles assermentations

-Le procès verbal de la séance du 13 juin 2019 a été approuvé à la majorité, 3 abstentions.

-Communications : Mme von der Werden géomaticienne, du bureau Schenk, a été engagée et aura la responsabilité de l'établissement, de la vérification et mise à jour des plans des différents réseaux.

Lors de cette séance, le Conseil Intercommunal a accepté les préavis suivants :

1. Préavis 203/2019 relatif au Budget 2020 :

A : Eaux usées exploitation de la STEP :	déficit de CHF 226'212.50
B ; Collecteurs Eaux claires :	déficit de CHF 131'612.50
C : Distribution Eau potable :	excédent de CHF 10'737.50
	Globalement, une perte de CHF 347'087.50

Préavis accepté par la majorité moins 3 abstentions

2. Préavis 204/2019 Demande de crédit de CHF 85'000 TTC pour l'inscription au Registre foncier les servitudes liées aux conduites des Eaux usées / épurées de la STEP et rétablissement des points limites.

Préavis accepté à l'unanimité

3 : Préavis 205/2019 Demande de crédit de CHF 397'000 TTC pour la modification de la station de pompage de Divonne.

Préavis accepté à la majorité moins 1 abstention

4. Préavis 206/2019 Demande de crédit de CHF 190'000 TTC pour la création d'un réseau d'eaux claires et réfection du réseau eaux usées sur partie privée du Ch. Jules-Coindet à Chavannes-des-Bois

Préavis accepté à l'unanimité

Prochaine séance SITSE le 09 avril 2020

Rapport de la Séance Intercommunale de l'AJET du 21 novembre 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'AJET s'est réuni le jeudi 21 novembre dernier à la salle communale de Commugny pour traiter quatre préavis. Trois étaient en lien avec un point manquant dans les règlements et conditions d'admission pour les UAPE et les crèches du réseau AJET votés en mai dernier et le quatrième présentait le budget 2020. Ce budget est en augmentation de 9% par rapport à 2019 ce qui s'explique notamment par l'augmentation de l'offre d'accueil et la prise en compte des charges liées au travailleur social de proximité (TSP) qui était précédemment inclut dans le budget de l'ASCOT et dorénavant rattaché à l'AJET. Après discussions, ces quatre préavis ont été approuvés à une large majorité.

Le CoDir nous a également présenté Monsieur Siro Balestra, travailleur social de proximité (TSP), qui dépend d'Espace Prévention et qui a pour mandat d'assurer une présence auprès des jeunes sur le territoire de Terre Sainte.

La prochaine séance est agendée au 28 mai 2020.

Fait à Founex, le 22 novembre 2019

Les membres du Conseil intercommunal de l'AJET pour Founex sont :

Sylvette Blatter (excusée)

Patrizia Maas (présente)

Audrey Barchha – dél. Mun. (présente)

Nicolas Paquier (excusé)

Thomas Morisod (présent)

Emmanuelle Moser (présente)

Stefania Impellizzeri (excusée)

Lucie Kunz-Harris – dél. Mun. (présente)

Letizia Farine (présente)

Alexandre Süess (présent)

François Girardin (excusé)

Rapport de la Séance Intercommunale de l'ASCOT du 27 novembre 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni le mercredi 27 novembre dernier au Collège des Rojalets à Coppet pour traiter du préavis N° 02/2019 relatif au budget 2020.

La séance a débuté par annoncer quelques communications du comité de direction :

- La Présidente Véronique Breda nous a expliqué les complications et difficultés qui ont eu lieu lors de la rentrée scolaire concernant les transports. Au début des vacances d'octobre, ils ont constaté des améliorations à ce sujet. Malgré cela, des membres du conseil ont souhaité savoir s'il était possible de résilier le contrat en cours conclu avec le prestataire CarPostal. Un point spécifique sera consacré au problème des transports scolaires lors de la prochaine séance.
- La ludothèque de Terre Sainte va fêter ses 40 ans l'année prochaine et la date du samedi 12 septembre 2020 nous a été communiquée pour cette festivité.
- Lucie Kunz-Harris nous a expliqué les 3 actions qui ont été menées concernant la sécurité et prévention routière.
- Stéphanie Emery nous a communiqué qu'il y a encore 2 oppositions pour le projet piscine patinoire et actuellement ils sont dans l'attente d'une réponse du juge.

Comme les années précédentes, les budgets de l'ASCOT portent sur des années civiles et se chevauchent sur deux années scolaires jetant une incertitude sur le nombre d'élèves enclassés.

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
A charges des communes	11'436'515	11'006'592	9'970'774
Enseignement primaire - 51	6'430'105	6'155'472	5'643'907
Enseignement secondaire - 52	5'006'410	4'851'120	4'326'867
Dont ARSCO SA (511.3162 et 521.3162)	5'730'900	5'613'650	5'172'640
Dépenses totales	11'690'375	11'463'552	10'528'612
Enseignement primaire - 51	6'583'465	6'416'432	5'978'625
Enseignement secondaire - 52	5'106'910	5'047'120	4'549'987

Le budget 2020 est supérieur au budget 2019 de CHF 226'823 pour les dépenses totales. Les changements majeurs impactant le budget de l'ASCOT sont les suivants:

- La volonté d'offrir de manière équitable un abonnement « Tout-Etablissement » aux élèves entre la 7P et la 11S. Cette démarche permet à tous les élèves d'avoir la possibilité de se rendre à l'école ainsi que dans toute la Terre Sainte en transport en commun. Pour mémoire, actuellement seuls les élèves vivant à plus de 2,5 km de l'établissement scolaire ou dont le chemin n'est pas sécurisé, bénéficient d'un transport ou d'un titre de transport.
- Le financement de la scolarité des élèves enclassés à Nyon dans des classes de raccordement.
- La décision cantonale portant sur les activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire. Celle-ci stipule que les communes prennent en charge les frais liés à ces activités sous réserve d'une participation des parents d'un montant maximum de CHF 10.- à 16.- par jour en fonction de l'âge des élèves.

Le budget est conforme au fonctionnement habituel de l'ASCOT et après discussion, aucun point d'écart budgétaire ne pose question. Dès lors, le budget 2020 a été approuvé à une très large majorité.

A l'issue de la séance, une présentation des travaux d'extension des Rojalets a été suivie d'une visite des nouvelles classes réalisées sur les terrasses du bâtiment existant.

Fait à Founex, le 30 novembre 2019

Les membres du Conseil intercommunal de l'ASCOT pour Founex sont :

Sylvette Blatter

Ana Cacioppo

Thomas Morisod

Liliana Ramer

Patrizia Maas

Armand du Pontavice

Emmanuelle Moser